VILLE DE MONTBARD

B.P. 90 21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° 2024/24

<u>Objet</u>: attribution du marché de travaux de « réfection des trottoirs et stationnements – rue des Fleurs, Ampère, des Castors, Michelet et du Square » - lot unique – marché 2024/02

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020.44 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 confiant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision permettant « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque ces crédits sont inscrits au budget » ;

Le Maire de Montbard,

DECIDE

<u>Article 1</u>: d'attribuer le marché de travaux de « réfection des trottoirs et stationnements – rue des Fleurs, Ampère, des Castors, Michelet et du Square » à l'entreprise RENEVIER TP pour un montant de 123 830.50€ HT.

Article 2 : la signature de l'ensemble des pièces de ce marché.